

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE",
sont en ligne sur www.serce.fr,
rubrique "[Publications / La presse lue par le SERCE](#)"

ZOOM

> La reprise des chantiers génère en moyenne 10 % de surcoût

D'après une enquête du **réseau des Observatoires régionaux de la filière Construction (CERC)**, au 15 mai, plus de 70 % des chantiers de construction avaient repris. Une bonne nouvelle qui se heurte toutefois à une difficulté majeure : **la prise en charge des surcoûts**.

L'application des mesures barrières accroît en effet les délais et d'importants surcoûts d'exécution : sécurisation des chantiers, gardiennage, baisse ou perte de rendement liées aux nouvelles conditions de travail, mobilisations supplémentaires de personnel et de matériels, fluctuation des prix des matières premières, etc. L'achat de masques et de gel hydroalcoolique en quantité génèrent également des dépenses supplémentaires.

La **Fédération Française du Bâtiment (FFB)** a listé et estimé les niveaux de surcoûts liés à la reprise dans ces conditions. **Les déplacements** représentent de 1% à 9% du coût de main d'œuvre, selon la distance, tandis que **l'hébergement** absorbe entre 7% à 10% du coût de main d'œuvre. Les **installations**

de chantier et mesures d'hygiène représentent une dépense estimée entre 1% à 1,5% de ce coût. **Les consommables** (masques, gel, ...) sont évalués à 6 %. Enfin des **surcoûts indirects** liés à la baisse de productivité sur les chantiers et à leurs effets induits représentent entre 15% à 25%. Au total, **le surcoût moyen s'élève ainsi à 25% du coût de main d'œuvre**. "Ramener ces chiffres en coût de chantier (et pas de main d'œuvre) revient à les multiplier par 0,4 en moyenne (car 40% de main d'œuvre en moyenne). Notre estimation globale ressort donc aux environs de 10% de surcoût de chantier pour les entreprises", conclut la FFB.

Le 27 mai, le **ministère de l'Économie** a indiqué que les travaux sur cette problématique se poursuivaient et feraient l'objet d'**annonces détaillées le 10 juin**, à l'occasion de la présentation du **3^{ème} projet de loi de finances rectificative**.

> www.constructioncayola.com – 20/5/20
www.batiactu.com - 27/05/20

> ÉCONOMIE

D'après une enquête réalisée du 11 au 13 mai par **Syntec Ingénierie** auprès de ses adhérents, 90 % des entreprises d'ingénierie anticipent une baisse de leur activité au second semestre 2020. **85 % d'entre eux signalent une chute des commandes**, aussi bien dans le secteur privé que public. Les bureaux d'études ressentent déjà des **difficultés en matière de trésorerie**. 62% des répondants ont demandé des délais de paiement pour les échéances sociales et/ou fiscales, 33% font appel aux fonds de solidarité et 23% au prêt garanti par l'État. "Plus d'une entreprise sur deux sera en difficulté de trésorerie sous six mois, sans reprise de l'activité économique", indique le Syntec. L'enquête révèle que **36% des entreprises d'ingénierie n'envisagent pas de reprise avant un an**. Toutefois, 72% d'entre elles ont déjà préparé un plan de relance en partenariat avec des donneurs d'ordre. A court terme, les professionnels de la filière appellent à mettre en place des **conditions de soutien à la commande publique**. Parmi les propositions transmises à la **Direction Générale des Entreprises (DGE)** figurent la prorogation des accords-cadres, le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics relevé à 100 000 €, la garantie du bon fonctionnement des commissions d'appels d'offre, la simplification et l'accélération des procédures administratives à travers notamment leur dématérialisation. La bonne application des délais de paiement et la poursuite des projets en cours, en autorisant les surcoûts de travaux liés à la réorganisation des chantiers, permettraient également de protéger la trésorerie des entreprises.

> Télécharger la [contribution de Syntec Ingénierie au Plan de relance économique après covid](#) (source : <https://www.syntec-ingenierie.fr>)

> www.lemoniteur.fr – 19/05/20

D'après l'Insee, la reprise de l'activité se situe au quatre cinquièmes de son niveau d'avant crise (elle se situait au deux tiers de la normale début mai). Depuis le déconfinement, la consommation enregistre un net sursaut pour se situer "seulement" en deça de 6 % par rapport à son niveau habituel. **Côté industrie, l'activité se situe à - 38 %** par rapport à la normale (au lieu de -75 % durant le confinement). L'impact du confinement sur l'activité du 2^{ème} trimestre représente **un recul de 20 %** de l'activité. Au 1^{er} trimestre, le taux de croissance s'élevait à 5,8 %. *"Même si l'activité économique revenait intégralement à son niveau d'avant-crise dès le mois de juillet, le PIB français diminuerait de 8 % sur l'année 2020"* estime l'Insee, qui ajoute qu'un "retour aussi rapide à la normale semble peu réaliste".

> [Le Monde - 28/5/20](#) - [Les Échos - 28/05/20](#)

Le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) a publié **un avis sur les infrastructures de réseaux d'énergie, de transports et de télécommunications**. Fondamentaux pour réaliser la transition écologique et numérique, leur modernisation nécessite de gigantesques besoins de financement. Le CESE réaffirme la nécessité d'une ambition nationale. Dans le cadre du Green Deal européen, il propose d'**exclure du calcul du déficit public certaines dépenses d'investissements** consacrées aux "projets de transition écologique et de cohésion territoriale et sociale de long terme, sous conditions de critères de pertinence et de soutenabilité financière, définies et contrôlées par un collège d'experts". Il recommande également de missionner une "instance existante", placée sous l'autorité du Premier ministre, pour préparer et coordonner cette stratégie "qui serait multisectorielle et pluriannuelle".

► Téléchargez l'[avis du CESE du 26/05/2020](#) (source : <https://www.lecese.fr>)

> [Contexte - 27/05/20](#) - [Enerpresse - 29/05/20](#)

> SOCIAL

L'**ordonnance n° 2020-306** du 25 mars 2020 relative aux délais échus dans le cadre de la loi d'urgence n'évoque pas le cas des **Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)** dont la durée de validité arrivait à échéance entre le 12 mars et le 10 août 2020. Sollicités par la **Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)**, les partenaires sociaux ont abordé le sujet dans le cadre de la **Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CAT AT/MP)**. La durée de validité des Caces arrivant à échéance est **prolongée jusqu'au 31 octobre 2020**. La FNTP conseille toutefois de réserver au plus tôt la formation et la date du passage du test auprès des organismes de formation qui rouvrent progressivement depuis le 11 mai.

> www.constructioncayola.com - 20/05/20

À compter du 1^{er} juin, les **modalités de prise en charge de l'indemnité d'activité partielle** évoluent. Si "l'indemnité versée au salarié reste inchangée", à 70 % du salaire brut, le niveau de prise en charge par l'État et l'Unédic diminue. **Les entreprises seront désormais remboursées à hauteur de 60 % de la rémunération brute**, jusqu'à 4,5 Smic, au lieu de 70 % jusqu'au 31 mai. *"Cette mesure sera mise en œuvre par décret, après l'adoption du projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire"*, qui autorise notamment le gouvernement à prendre une ordonnance permettant la modulation du dispositif d'activité partielle.

> [AEF - 25/05/20](#) - www.batiactu.com - 26/05/20

> ENERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Un arrêté du 4 mai valide trois nouveaux programmes dans le cadre du dispositif des **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**. **Prêts Économie d'énergie (PRO-INNO-50)** porté par **BPI France**, pour la période 2020-2025, vise à garantir et à bonifier les Prêts Économies d'Énergie (PEE) accordés à des PME, de plus de 3 ans, du secteur industriel ou tertiaire, afin de financer des projets visant à réduire leur consommation énergétique via l'installation d'équipements éligibles aux opérations standardisées. **Le programme Advenir 2 (PRO-INNO-51)** porté par l'**Avere-France**, sur la période 2020-2023 vise, quant à lui, à faciliter l'installation et le financement partiel de points de charge pilotables et intelligents pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les immeubles collectifs en copropriété, les entreprises, en voirie et sur le réseau routier national. **Actee 2 (PRO-INNO-52)** est porté par **la FNCCR**, sur la période 2020-2023. Il concerne les projets d'efficacité énergétique réalisés dans les bâtiments publics. Deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) seront lancés cet été. Ils cibleront deux axes majeurs : la rénovation énergétique des bâtiments communaux et celle du secteur de la santé. Enfin, le texte reconduit également 37 programmes dans le cadre de la 4^{ème} période du dispositif, prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

► Téléchargez l'[arrêté du 4 mai 2020](#) (JO du 27/05/2020)

> www.actu-environnement.com - 26/05/20 - [Enerpresse](#) - 28/5/2020

Un arrêté du 14 mai crée un nouveau dispositif "**Coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires**" dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Il bonifie les opérations d'économies d'énergie correspondant à l'installation d'une chaudière collective à haute performance énergétique, d'une pompe à chaleur, d'une chaudière biomasse ou d'un raccordement à un réseau de chaleur dans les bâtiments tertiaires, en remplacement d'équipements fonctionnant au charbon ou au fioul et, dans certains cas, au gaz. Pour être éligibles, ces opérations doivent être engagées avant le 1^{er} janvier 2022 et achevées au 31 décembre 2022. Le texte modifie également la bonification attribuée dans le cadre d'un **Contrat de Performance Énergétique (CPE)** et prévoit sa suppression au 31 décembre 2021 pour les opérations d'économies d'énergie autres que celles engagées dans les bâtiments résidentiels et tertiaires. Ces dispositions s'appliquent à partir du 1^{er} juillet 2020. Enfin, il modifie l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur.

► Téléchargez l'[arrêté du 14 mai 2020](#) (source : JO du 19/05/2020)

> www.lagazettedescommunes.com – 19/05/20 - [Le Moniteur des Travaux publics](#) – 29/05/20

Au cours de l'annonce du **plan de soutien à la filière automobile**, Emmanuel Macron a confirmé l'objectif de **déployer 100 000 bornes pour voitures électriques d'ici à la fin 2021**. Le gouvernement prévoyait initialement de parvenir à cet objectif en 2022, dans le cadre du contrat stratégique quinquennal de la filière automobile signé en mai 2018. A ce jour, seulement 24 000 bornes sont installées. Un **arrêté du 12 mai** prévoit que les coûts de leur raccordement au réseau électrique soient temporairement **pris en charge à hauteur de 75 %** par le **Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE)**, contre 40 % jusqu'à présent. Cette mesure concerne les infrastructures ouvertes au public d'une puissance inférieure à 250 kVA dont la demande complète de raccordement aura été déposée à la fin 2021 et les ateliers de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables de transport public dont la demande complète de raccordement sera déposée d'ici à la fin 2022. Les infrastructures équipant les aires d'autoroute d'une puissance inférieure ou égale à 1 000 kW sont également concernées.

► Téléchargez l'[arrêté du 12 mai 2020](#) (source : JO du 27/05/2020)

> www.actu-environnement.com - 28/05/20 - [Contexte](#) - 27 et 28/5/2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, les interrogations relatives à l'**utilisation de la climatisation et de la ventilation** sont nombreuses. Pour y répondre et rappeler les mesures à respecter, les organisations professionnelles représentant les constructeurs d'équipements de froid et de conditionnement d'air, **Uniclimate, l'Afpac et le Snefcca** ont élaboré une **Foire Aux Questions (FAQ)**. Leurs recommandations s'appuient sur les avis scientifiques de **l'INRS et du Haut Conseil à la Santé Publique (HCSP)**. En préambule, ils rappellent que "*l'entretien et la maintenance régulière du système de ventilation ou de climatisation par un professionnel est un gage de son bon fonctionnement*" et préconisent tout particulièrement d'**accroître la fréquence de nettoyage des filtres** et de procéder à la désinfection du système avec des produits virucides, compatibles avec le matériel. En parallèle, le **SERCE** a également publié sur son site des préconisations afin d'accompagner le redémarrage de l'activité des bâtiments tertiaires "classiques" (bureaux, commerces, écoles, ...) et adapter le fonctionnement des équipements de ventilation/climatisation au contexte de crise sanitaire. Cette fiche est destinée aux responsables d'exploitation et de maintenance mobilisés pour accompagner leurs clients dans la conduite des installations techniques, afin de procurer des conditions de travail propices à la reprise d'activité.

► Téléchargez la [fiche du SERCE](#) / la [FAQ sur l'usage de la ventilation et de la climatisation](#) (sources : www.serce.fr / <https://www.afpac.org>)

> www.batiweb.com – 19/05/20 - www.serce.fr - 28/05/20

Une délibération de la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** publié le 19 mai dernier indique **une baisse de 1,08 % du TURPE HTB au 1^{er} août 2020**. Dans ce domaine de tension, le Turpe avait augmenté de 3% au 1^{er} août 2018 et de 2,16 % un an après.

> [Enerpresse](#) – 20/05/20

Le City Information Modeling (CIM) est une extension du **Building Information Modeling (BIM)** à l'échelle du territoire. Il facilite une approche collaborative en abordant la construction d'un bâtiment de manière globale, dans son environnement, en modélisant l'espace à l'échelle d'une ville ou d'un quartier. Il permet d'intégrer toutes les informations qui le composent : voirie, réseaux urbains (eau, énergie, télécommunications, éclairage, assainissement, wifi), bâtiments, végétaux, gestion des eaux pluviales, gestion des déchets, mobilier urbain. La démarche collaborative propre au BIM facilite grandement la circulation de l'information et l'anticipation des conflits entre un nombre d'intervenants encore plus nombreux à l'échelle d'un quartier. En permettant d'expérimenter différents scénarii, **le CIM facilite l'optimisation des performances des infrastructures**. Il peut également permettre de simuler des événements climatiques, tels que des crues centennales par exemple, pour évaluer les risques et faire évoluer les plans d'urbanisme. En France, plusieurs collectivités ont déjà recours au CIM : **le quartier Belvédère à Bordeaux** (10 ha, 13 bâtiments, 140 000 m²), **le chantier du Grand Paris Express** (un million de bâtiments modélisés) ou **la ZAC Parc Centrale de Chatenay Malabry** (15 ha). **La métropole rennaise** s'est dotée d'une maquette numérique intelligente en partageant ses données entre tous les acteurs urbains pour optimiser le pilotage de certains équipements. Mené en partenariat avec Dassault Systèmes, le projet 3DEXPERIENCE/Virtual Rennes doit faciliter la planification des futurs aménagements urbains.

> Le Monde.fr - 26/05/20

EN RÉGIONS

Ile-de-France. Les stations de recharge de l'ancien réseau d'autopartage **'Autolib'**, laissées à l'abandon depuis fin juillet 2018, devraient être prochainement réactivées. **La Métropole du Grand Paris (MGP)** a attribué au **groupement Metropolis**, réunissant une entreprise du SERCE, E-Totem et SIIT, l'installation et l'exploitation de plus de 3 000 points de recharge. Ils seront déployés sur l'ensemble des 123 communes du territoire métropolitain, hors Paris. En parallèle, **le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF)** a retenu la société Izivia, pour la pose, la maintenance et l'exploitation du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en Ile-de-France. Cette filiale d'EDF interviendra aux côtés d'une autre entreprise adhérente du SERCE spécialisée dans les travaux d'installation de réseaux souterrains d'eau, de gaz et d'électricité. Quarante

communes ont déjà souscrit à ce service dont la 1^{ère} borne a été installée l'automne dernier à la Celle Saint-Cloud (Hauts-de-Seine). "Le marché attribué permettra de réduire considérablement les délais de raccordement des bornes de recharge grâce à un groupement de commande passé avec Enedis, partenaire associé par ailleurs très en amont", indique le Sigeif. L'an passé, l'autre grand syndicat énergétique, le SIPPAREC avait également choisi une 3^{ème} entreprise adhérente du SERCE comme opérateur, pour ranimer une partie du réseau de 2 500 bornes Autolib' et déployer de nouveaux points de recharge.

> www.environnementmagazine.com – www.avere-france.org - 20/05/20

EN EUROPE

Allemagne. De janvier à mars, la part des énergies renouvelables a représenté 51,2 % de la production d'électricité. L'éolien domine le classement des sources d'énergie, à hauteur de 34,9 % de la production d'énergie du trimestre écoulé.

> [Contexte - 29/05/20](#)

Bruxelles. Cinq mois après la publication de son Pacte vert, la **Commission européenne** a présenté le 27 mai, une série de mesures pour financer massivement la relance et l'adaptation de l'économie européenne aux enjeux technologiques et environnementaux. Baptisé **Next Generation, ce plan de relance pourrait être doté de 750 Mds €**. Si les 27 États membres l'adoptent, les deux tiers seront distribués sous forme de subventions, le reste sous forme de prêts. D'après les experts de la Commission européenne, **la France pourrait alors bénéficier de près de 40 Mds€**. Parmi les projets éligibles aux fonds Next Generation figurent les **réseaux de télécommunication du futur (5G, 6G)**, ainsi que projets prioritaires définis par le **Plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC)** qui synthétise à l'échelle européenne la programmation pluriannuelle de l'énergie et de stratégie nationale bas carbone. De quoi permettre le financement des programmes de rénovation des logements, des **interconnexions électriques, des énergies renouvelables** (éolien et solaire, principalement). Ce fonds pour une transition juste permettrait d'accélérer la **décarbonation des sites chimiques, énergétiques et sidérurgiques des départements du Nord et des Bouches-du-Rhône**. Ces deux départements "présentant les plus fortes intensités d'émissions de GES" de l'Hexagone, indique un document de travail de la Commission. La mise en place d'une **taxe carbone aux frontières**, ciblant les importations des pays ne respectant pas l'accord de Paris, pourrait rapporter entre 5 et 14 Mds € par an.

> www.journaldelenvironnement.net – 27/05/20 – [Enerpresse](#) – 29/05/20

> BTP

L'OPPBT a publié une 3^{ème} version actualisée du **Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de Covid-19**. Parmi les évolutions apportées, l'OPPBT recommande le **retour des stagiaires et apprentis** sur les chantiers, pour favoriser le maintien de la formation dans le respect des précautions sanitaires. Il préconise également l'**utilisation des écrans faciaux**, qui offrent un plus grand confort de travail que les lunettes de protection. Il attire l'attention sur le changement apporté au **dispositif de déclaration et d'indemnisation pour les personnels à risque de santé élevé** qui doivent stopper leur activité professionnelle. L'OPPBT apporte également des précisions sur les mesures de prise de température à l'entrée des locaux et des chantiers et souligne les simplifications apportées aux procédures de nettoyage. La nouvelle version du guide précise que l'emploi d'écrans étanches, installés par ou selon une procédure fournie par des installateurs automobiles agréés, permet de respecter la distance minimale d'un mètre. Il a également précisé les conditions dans lesquelles les cartouches de masques peuvent être réutilisées.

► Téléchargez la [version 3 du Guide OPPBT](https://telechargement.preventionbtp.fr) (source : <https://telechargement.preventionbtp.fr>)

> www.preventionbtp.fr - 27/05/20 - www.batiactu.com - 28/05/20

La commande publique représente près de 60 % de l'activité du secteur des travaux publics. Traditionnellement, les années d'élections municipales entraînent une contraction du marché de l'ordre de 10 à 15 %. L'arrêt de l'activité liée au confinement a amplifié le phénomène et suscite de réelles inquiétudes pour les entreprises des TP. **Depuis deux mois, les appels d'offres ont chuté de 60 %** et de 20 % depuis le début de l'année, comparativement à l'année 2014 (année d'élections municipales). Les grandes villes et les métropoles, où le résultat des élections reste suspendu à l'organisation du second tour, sont particulièrement concernées. L'absence de lancement d'appels d'offres représente un risque important pour certaines entreprises du BTP qui, faute de chantiers, pourraient être contraintes de licencier une partie de leurs effectifs cet automne. D'après le suivi réalisé par Vecteur plus sur le niveau de la commande publique, celle-ci amorçait une légère reprise début mai.



> [Le Figaro](#) – 21/05/20 – [Le Moniteur des travaux publics](#) – 22/5/2020